

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE CROSS-COUNTRY



SAISON 2022-2023

RSEQ
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Table des matières

ART. 1 RÈGLEMENTS EN VIGUEUR	3
ART. 2 CATÉGORIES ET DISTANCE	3
ART. 3 FORMULE DE RENCONTRE	3
ART. 4 CLASSEMENT PAR ÉQUIPE	4
ART. 5 RÉCOMPENSES	4
ART. 6 DISQUALIFICATION	4
ART. 7 INSCRIPTION	5
ART. 8 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	5
ART. 9 CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE (CPS)	6

ART. 1 RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués, par ordre de prépondérance, les règlements spécifiques ci-dessous, la réglementation administrative du sport étudiant et les règlements officiels reconnus par la Fédération québécoise d'athlétisme.

ART. 2 CATÉGORIES ET DISTANCE

	Filles		Garçons	
	Élite	Part.	Élite	Part.
Benjamine (01/10/2008 au 30/09/2010)	3 Km	2 Km	3 Km	2 Km
Cadette (01/10/2006 au 30/09/2008)	4 Km	3 Km	4 Km	3 Km
Juvenile (01/07/2004 au 30/09/2006)	5 Km	3 Km	5 Km	4 Km

ART. 3 FORMULE DE RENCONTRE

Pour l'ensemble des catégories scolaires, il y aura deux niveaux soit le volet ÉLITE et le volet PARTICIPATION. La course sera de type « contre-la-montre », ce qui consiste, pour les coureurs, d'effectuer le parcours le plus rapidement possible, chacun à leur tour, tout en étant chronométré. Le vainqueur est celui qui réalise le parcours le plus rapidement.

3.1 Volet participation

Chaque école peut inscrire le nombre de concurrents qu'elle désire dans chaque catégorie pour le volet **PARTICIPATION**.

3.2 Volet élite

Chaque école peut inscrire un maximum de **10 concurrents** par catégorie/sexe pour le volet **ÉLITE** au secondaire. Il est à noter que ces élèves-athlètes doivent être en mesure d'effectuer le parcours complet à la course et non à la marche.

3.3 Élèves-athlètes hors-concours

Les élèves-athlètes hors-concours seront inscrits dans le volet PARTICIPATION. Il n'y aura aucun coureur hors-concours dans le volet ÉLITE. **Vous devrez communiquer avec le RSEQ pour les inscrire.**

ART. 4 CLASSEMENT PAR ÉQUIPE

Seuls les coureurs inscrits au volet ÉLITE compteront pour le classement par équipe. Le nombre de coureurs considérés pour le classement sera le suivant:

Catégorie	# coureurs
Benjamin	6
Cadet	6
Juvenile	6

Si une institution n'a pas 6 élèves-athlètes (selon la catégorie) au fil d'arrivée, on accordera le pointage équivalent au nombre total d'élèves-athlètes terminant la course + 1 pour chaque place libre dans l'équipe. L'institution ou le collège qui aura le plus petit nombre de points accumulés sera déclaré(e) gagnant(e) et ce, dans chaque catégorie.

ART. 5 RÉCOMPENSES

- ◆ Pour décerner des récompenses, nous devons avoir un minimum de trois (3) d'écoles ou d'institutions inscrites.
- ◆ Une bannière par catégorie/sexe.
- ◆ Des médailles régionales or, argent et bronze seront remises par catégorie/sexe pour le volet élite.
- ◆ Des médailles locales or, argent et bronze seront remises par catégorie/sexe pour le volet participation.

ART. 6 DISQUALIFICATION

6.1 Respect des règlements

Tout coureur ou toute équipe qui ne se conformerait pas aux règlements et/ou nuirait au bon déroulement de la rencontre sera disqualifié.

6.2 Les marcheurs

Un coureur du volet élite qui marche sur une longue période pourra être disqualifié par les officiels. Les coureurs du volet élite doivent pouvoir compléter le parcours à la course.

6.3 Spectateurs

Toutes personnes impliquées directement dans une course doivent respecter les espaces réservés aux coureurs, du départ à l'arrivée.

Si quelqu'un soutient de quelque façon que ce soit un coureur durant la course, ce coureur est automatiquement disqualifié.

6.4 **Non-respect des règles**

Les responsables du sport étudiant des écoles présentes sont autorisés à faire un rapport aux responsables de la compétition afin de disqualifier un élève-athlète qui ne respecte pas les règlements ou qui a un mauvais comportement.

6.5 **Corridor**

Les équipes doivent respecter le corridor de départ qui leur est attribué. Tout élève-athlète qui n'est pas dans son corridor sera disqualifié.

6.6 **Tenue vestimentaire**

La tenue vestimentaire doit respecter l'éthique généralement reconnue dans la pratique de cette discipline, sous peine de disqualification. **(Le port du jeans est interdit)**

6.7 **Port du chandail / camisole**

Tout élèves-athlètes qui arrivent à la ligne d'arrivée sans son chandail ou sa camisole sur son torse, sera automatiquement disqualifié.

6.8 **Identification**

L'élève-athlète devra obligatoirement durant la course porter son dossard sur la poitrine, de façon visible pour les officiels. Le non-respect de ce règlement pourra entraîner la disqualification du coureur.

ART. 7 INSCRIPTION

Aucune inscription tardive ne sera acceptée

Veuillez noter que le montant qui vous sera facturé le sera selon le nombre de personnes inscrites dans le S1, et non selon le nombre de personnes présentes à l'événement.

Changement de PARTICIPATION À ÉLITE permis selon lors de la compétition.

ART. 8 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

8.1 **Tenue vestimentaire**

Les jeunes auront avantage à se munir de vêtements chauds et imperméables (en cas de pluie et/ou en cas de temps froid).

8.2 **Dossard à puce**

Dès votre arrivée, nous vous remettons vos dossards avec une puce électronique intégrée. Ils doivent être portés sur la poitrine. S'il pleut, remettre les dossards à vos élèves-athlètes juste avant la course.

8.3 Visite des parcours

Aucune visite des parcours sera acceptée.

8.5 Médailles

La remise des médailles et des bannières se fera dans les semaines suivant l'événement.

8.6 Compilation

La compilation des résultats se fera par un système informatique.

8.7 Circulation

Aucune circulation de spectateurs n'est permise dans la zone réservée au départ et à l'arrivée.

8.8 Propreté

La propreté est une préoccupation de tous les instants pour le comité organisateur, essayons que cette préoccupation se propage à tous les participants et participantes. De plus, à votre arrivée, des sacs à ordures vous seront remis avec vos dossards.

8.9 Encadrement

Veuillez assurer un encadrement adéquat pour vos élèves-athlètes tout au long de la journée. Il est important que les jeunes ne soient pas laissés à eux-mêmes.

Nous recommandons fortement de prévoir un minimum d'un accompagnateur (adulte) par 20 élèves. (Ratio de 1/20).

Nous croyons que c'est un minimum pour assurer un bon encadrement des élèves sur place. Le RSEQLL se réserve le droit de refuser la participation d'une école si celle-ci ne respecte pas ce ratio.

À l'accueil, un membre du comité dirigera les autobus. Par la suite, les autobus devront se stationner dans la zone appropriée.

LA COMPÉTITION AURA LIEU BEAU TEMPS MAUVAIS TEMPS. IL N'Y AURA AUCUNE ANNULATION!

ART. 9 CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE (CPS)

9.1 Délégation (Volet ÉLITE seulement)

Catégorie benjamine volet élite (filles et garçons) les 7 premiers.

Catégorie cadette volet élite (filles et garçons) les 7 premiers.

Catégorie juvénile volet élite (filles et garçons) les 7 premiers.

En cas d'impossibilité pour un élève-athlète de participer au Championnat provincial scolaire, l'élève-athlète suivant cet élève-athlète ayant la meilleure performance, pourra compléter la

délégation. Cette année le championnat se déroulera les 21-22 octobre 2022 à l'école secondaire Serge-Bouchard à Baie-Comeau

Un coût supplémentaire sera facturé pour tous élèves-athlètes sélectionnés pour le championnat provincial scolaire afin de défrayer les coûts d'hébergement, de repas (souper du vendredi, déjeuner et dîner du samedi), du chandail et des accompagnateurs. Nous vous demandons de vérifier rapidement la disponibilité de vos élèves-athlètes susceptibles d'être sélectionnés pour ce championnat.

9.2 Accompagnateur pour le CPS

Afin d'encadrer notre délégation lors du CPS, le RSEQLL procédera à l'engagement de quatre entraîneurs d'expérience. Nous prions les personnes intéressées à communiquer avec le RSEQLL au (450) 231-6628.